



Tunis, le 13 Mai 2010

CONJONCTURE INTERNATIONALE

L'Europe vient de mettre en place un mécanisme européen de stabilisation. Ce système octroie la possibilité à la Commission Européenne de s'endetter sur les marchés afin de venir en aide à un pays avec la garantie des Etats.

Les pays membres de l'Union Européenne ont décidé d'un plan d'aide d'un montant global de 750 milliards d'euros à raison de 60 milliards d'euros de prêts de la Commission européenne. Fonctionnant comme un «FMI européen», la Commission jouera le rôle de banquier en empruntant en son nom l'argent aux pays en difficulté. Les pays de la zone euro accorderont 440 milliards d'euros sous forme des garanties d'Etat et de prêts pour les pays en difficulté, il s'agit de créer un système de garantie européenne pour des emprunts réalisés par des Etats en difficulté. Concrètement, les Etats membres de la zone euro les plus solides financièrement pourront garantir les emprunts des Etats ou leur accorder des prêts bilatéraux. Et enfin, 250 milliards d'euros de prêts additionnels du Fonds Monétaire International.

La Banque Centrale Européenne a également accepté d'intervenir pour soulager le marché de la dette.

Il convient de noter qu'à la suite des mesures prises pour lutter contre la crise économique entre 2007 et 2010, l'endettement public dans les pays avancés a fortement augmenté.

Grande bénéficiaire de ce plan de sauvetage, la Grèce est parvenue à un accord avec le Fonds Monétaire International, la Commission européenne et la Banque Centrale Européenne sur un programme ciblé qui vise à stabiliser l'économie du pays et à rétablir la confiance des marchés moyennant un soutien financier de 110 milliards d'euros (80 milliards d'euros de prêts des pays de la zone euro et 30 milliards d'euros du FMI).

La dette publique de la Grèce a dépassé les 100% du PIB en 2009 (113% du PIB) et pourrait dépasser les 120% en 2010 et le déficit budgétaire avoisine les 14% de son PIB.

71 845 844 : 71 840 422 : . 45 .1073 8368 13

13, rue 8368 Montplaisir 1002 Tunis-Belvédère; B.P 45-Tél: (+216) 71.840.422 / (+216) 71.840.876
Fax: (+216) 71.845.844- E-mail: aptbef@apbt.org.tn, site web: www.apbt.org.tn

La crainte d'un défaut de la Grèce à honorer sa dette a entraîné des tensions sans précédent au sein de la zone euro et sur les marchés financiers. Afin de calmer les marchés, les dirigeants européens ont réagi en mettant en place cet ambitieux plan de redressement économique.

En échange de ce soutien, la Grèce doit réduire son déficit public de quatre points en 2010 par rapport à 2009.

Pour remédier à ses problèmes budgétaires et son surendettement, le Gouvernement grec a mis au point un vaste programme visant à maîtriser ses finances publiques portant essentiellement sur le gel des salaires et des retraites pendant trois ans et des augmentations d'impôts.

Source : FMI, Revue « Problèmes économiques », le Figaro.